



FÉDÉRATION NATIONALE  
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

**Déclaration CGT au Comité Social  
d'Administration de la DIR Ouest  
du 11 mai 2023**

Le gouvernement a validé la **réforme des retraites**, portant à 64 ans l'âge de départ en retraite et accélérant l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans.

92 % des salarié.es sont opposés à cette réforme, tout comme l'ensemble des organisations syndicales. La mobilisation, historique depuis maintenant 4 mois, a permis de démonter les mensonges du gouvernement et de fragiliser la majorité présidentielle. Face à cela, le gouvernement, enfermé dans son dogmatisme, a choisi le passage en force et la répression.

Dès l'annonce du recours au 49-3 par le gouvernement sur le projet de loi sur les retraites, véritable déni de démocratie, une onde de colère a provoqué de nombreuses actions spontanées ou organisées en quelques heures, afin de permettre à la population de continuer à faire entendre sa voix.

Cependant, au lieu d'écouter cette colère, le gouvernement a pris la décision de l'ignorer, voire de la réprimer. Pas de limite dans le mépris !

Pour la 13ème journée unitaire contre la réforme des retraites, 2,3 millions de jeunes, de salarié.es et de retraité.e.s ont défilé partout en France le 1er mai 2023, en faisant un des plus importants de notre histoire sociale.

Cette 13ème journée unitaire démontre la détermination des travailleurs et travailleuses à faire échec à cette réforme. Depuis plus de 4 mois, des records sont battus tant par le nombre de manifestant.es que par le nombre de grévistes dans le public comme dans le privé.

La CGT demande la suppression de la réforme des retraites et appelle à multiplier les initiatives avec notamment une nouvelle journée d'action commune, de grèves et de manifestations le 6 juin prochain permettant à l'ensemble des salariés de se faire entendre des parlementaires avant le vote de la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites qui sera à l'ordre du jour le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale.

La dernière réforme des retraites a déjà fait prolonger l'âge de départ et chacun peut le constater, avec des décotes ne permettant plus de partir à l'âge prévu, les agent.es sont obligé.es de repousser leur départ à la retraite.

Pour exemple, le ministère nous a donné dernièrement la moyenne d'âge de départ d'un agent du corps des Personnels d'Exploitation : 61 ans et 11 mois, sachant que les agents de ce corps peuvent prétendre à partir en retraite à 57, s'ils ont 17 années de service actif.

Cette réforme est d'autant plus injuste qu'elle va frapper plus particulièrement les femmes qui ont souvent des carrières incomplètes ou des temps partiels subis, celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, mais aussi celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue.

Notre système de retraites par répartition n'est pas en danger et rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. Contrairement aux assertions du gouvernement, l'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant.

Nous sommes aujourd'hui convoqué.es, après plusieurs reports, pour la mise en place du CSA et de la Formation Spécialisée, mais nous ne pouvons pas faire comme s'il ne s'était rien passé et comme s'il ne se passait rien.

Le gouvernement a instauré dans la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, la suppression des CT et CHSCT et la création d'une instance unique pour l'ensemble des sujets intéressant le collectif de travail, le Comité Social d'Administration (CSA), décret d'application n°2020-1427 du 20/11/2020.

Le changement devait s'opérer suite aux élections professionnelles finalisées le 8 décembre 2022, soit plus de trois ans après la loi de transformation de la Fonction Publique, et plus de 2 ans après le décret d'application. Pourtant, il aura fallu attendre mars 2023, soit plus de 3 mois après les élections, pour avoir un projet de règlement intérieur type de cette instance de la part de la Fonction Publique. Ce qui a contraint à repousser les instances programmées.

Cela démontre bien le désintérêt du gouvernement porté au dialogue social, les instances, le rôle des organisations syndicales et le non-respect envers les agents de la Fonction Publique.

Notre service ayant plus de 200 agents, avec des cas de risques professionnels, il est créé au sein du CSA une Formation Spécialisée qui devrait être consultée sur les sujets en matière de santé, sécurité, conditions de travail.

**La CGT reste opposée à ces changements, le maintien des CT et des CHSCT, avec leur propre champ d'intervention sur des enjeux spécifiques clairement identifiés est essentiel pour la concertation et apporter des réponses constructives.**

**Concernant la Loi 3DS**, les agents de la DIR Ouest concernés par d'éventuels transferts sont en manque d'information, nous vous demandons d'avoir une attention particulière pour chaque agent, avec des réponses constructives pour la suite de leur carrière.

Nous vous demandons également d'informer l'ensemble des agents de la DIR Ouest des conséquences de ce transfert partiel, agents susceptibles d'être transférés et perte d'effectifs supplémentaires par rapport aux kilomètres de routes transférées, voire même des pertes d'effectifs que nous pourrions subir pour les autres DIR qui seront plus impactés.

La CGT est opposée à la loi 3DS et demande son abrogation, car cette loi va éloigner les Services Publics de la population en introduisant la différenciation et en transférant des compétences aux collectivités qui ne pourront pas les financer correctement. Les moyens budgétaires ne seront pas à la hauteur pour répondre aux besoins des usagers, de fait ils vont devoir (re)financer et vont se transformer d'usagers à clients. Le modèle actuel va complètement basculer dans un « service au public ». Et la Fonction Publique va encore être réduite, cette loi est faite pour continuer et amplifier la casse programmée du service public.

Des fusions de DIR sont déjà envisagées, fusion de la DIR Macif Central avec la DIR Sud Ouest et fusion de la DIR Centre Est avec la DIR Méditerranée, ce qui entraînera forcément des réorganisations, des changements d'organisation de travail, de règlement intérieur, de rémunérations, etc.

Dans cette même période **le statut des personnels d'exploitation** est fortement attaqué, par le fait de vouloir scinder en deux le corps des PETPE, et par la volonté du Ministère de créer une grille équivalente au C3+, de chef d'équipe d'exploitation de classe exceptionnelle pour les agents occupant des postes d'encadrants, par détachement (donc plus dans le corps des PETPE), sur un emploi fonctionnel, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois et révocable à tout moment.

Le projet de réforme statutaire est à l'ordre du jour du CSA ministériel de ce jour, la CGT votera contre et apportera par amendement son projet statutaire pour faire progresser l'ensemble du corps des Personnels d'Exploitation.

Les préoccupations des agents aujourd'hui sont bien évidemment le sujet de la réforme des retraites, mais également **l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat**.

Et là encore on est loin du compte, avec une réelle smicardisation de la fonction publique, le décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique relève au 1er mai 2023 la rémunération minimale de la fonction publique à l'indice majoré 361, équivalent à un traitement brut de 1 750,86 €. Cette mesure technique mise en place par le gouvernement a pour but d'aligner les plus bas salaires de la fonction publique sur la valeur du SMIC.

Sont donc concernés les 8 premiers échelons de la grille C1, on atteint désormais le paroxysme avec des agents débutant en catégorie C rémunérés au même niveau que le 9ème échelon de leur grille et qui devront attendre 12 ans de carrière pour l'atteindre. Pour la grille C2, les 5 premiers échelons sont concernés, pour la grille C3, les 2 premiers échelons.

La grille B1 est aussi touchée pour les 3 premiers échelons, qui devront attendre 3 ans pour gagner seulement 9 € bruts mensuels de plus que le SMIC. Quant aux agents de catégorie A rémunérés en début de carrière à l'indice majoré 390, ils ne toucheront que 144 € bruts mensuels de plus que le SMIC.

De plus ces mesures techniques s'enchaînent (5 en 18 mois), accentuent le tassement des grilles indiciaires et dévalorisent les déroulements de carrières à travers la reconnaissance de l'ancienneté.

Dans ces conditions, comment motiver les agents en place ? Comment attirer vers une Fonction Publique où la rémunération est à ce point dévalorisée et où les talents ne sont pas reconnus ?

Quel jeune diplômé d'un master 2 ou d'un doctorat va choisir la voie du service public ?

Cinq ou six années d'études pour gagner à peine plus de 10 % au dessus du SMIC !

La CGT revendique la reconstruction des grilles avec une progression à chaque changement d'échelon accompagnée de la revalorisation de la valeur du point d'indice pour permettre une réelle augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Autre aberration, suite au décret 2022-1209 qui devait améliorer soi-disant les carrières des catégories B, certains techniciens qui avaient atteint l'échelon demandé pour concourir au grade supérieur ne le peuvent plus car ils ont été reclassés dans un échelon inférieur qui ne leur permet plus d'y participer compte tenu des conditions statutaires qui, elles, n'ont pas changés. Des Techniciens de la DIRO sont concernés.

Nous vous demandons d'intervenir sur ces sujets au niveau du Ministère.

#### **La CGT revendique :**

- une revalorisation immédiate du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes accumulées,
- la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite,
- un minimum de rémunération à 2 000 € mensuels bruts.
- l'intégration des primes dans la grille pour mettre fin aux inégalités entre agents et entre collectivités.

Augmenter les salaires, c'est indispensable pour bien vivre. C'est un élément essentiel pour relancer la consommation des ménages, et renforcer notre sécurité sociale, dont les retraites.

**Malgré toutes les attaques menées pour affaiblir le rôle des organisations syndicales, la CGT continuera avec force et détermination à défendre les intérêts des personnels pour renforcer leurs droits et préserver leur santé.**

**C'est l'engagement que porteront les membres CGT au Comité Social d'Administration et à la Formation Spécialisée à la DIR Ouest**